

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc*

Genève



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية

جنيف

Ordre d'intervention : 41

Temps de parole : 3 Min

Examen Périodique Universel de St-Lucie

Déclaration de :

AMINE BAHINI / CONSEILLER

**S.E. l'Ambassadeur Mohamed AUJJAR
Ambassadeur, Représentant Permanent du
Royaume du Maroc**

Genève, le 05 Novembre 2015

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de remercier le représentant de St-Lucie pour la présentation du rapport national de son pays.

Le Maroc se félicite des efforts déployés par St- Lucie dans la promotion des droits de l'homme et salue l'adhésion de ce pays à différentes conventions et protocoles additionnels tels que le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (2013) et la Convention relative aux Droits des personnes handicapées (2011) suite à l'examen périodique précédent illustrent la détermination du gouvernement de St-Lucie dans ce domaine.

Le Royaume du Maroc salue l'importance que le Gouvernement de St-Lucie accorde aux questions socio-économiques de lutte contre la pauvreté et note avec satisfaction la diversité des initiatives mises en place par le gouvernement pour améliorer la vie de ses citoyens.

Ma délégation note avec satisfaction les efforts déployés par l'État en faveur de la parité homme-femme; de l'amélioration des conditions d'accès des femmes rurales à l'éducation et aux programmes de formation professionnelle; mais également à la protection des femmes victimes de violences familiales et de l'amélioration de l'accessibilité des femmes rurales aux soins de santé primaires gratuits.

Le Maroc se félicite par ailleurs des mesures prises par les autorités de St-Lucie pour se prémunir contre l'usage excessif de la force et ce grâce aux protections contre la torture introduite dans le code pénal. Nous saluons également les mesures adoptées afin d'éviter tout excès des forces de l'ordre et la création de mécanismes et commissions spécialisés pour traiter de type de dossier.

Le Maroc souhaiterait faire les deux recommandations suivantes :

1- Envisager la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

2- Poursuivre les efforts de protection des droits des femmes et de l'enfant.

Enfin, ma délégation est confiante dans la détermination de St-Lucie à relever les défis qui lui restent et lui souhaite plein succès dans la mise en œuvre des recommandations de l'EPU.

Je vous remercie Monsieur le Président.